

La Suisse et ses valeurs particulières
Timbres-poste, pièces et billets de banque

Exposé de Jean-Pierre Roth

Président de la Direction générale
de la Banque nationale suisse

Conférence de presse de la BNS, de la Poste et de Swissmint

Présentation des pièces spéciales et timbres spéciaux
marquant le 100e anniversaire de la Banque nationale suisse

Berne, le 22 février 2007

Mesdames et Messieurs,

J'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à la conférence de presse que nous donnons aujourd'hui à Berne, au siège de la Banque nationale suisse.

Je salue très cordialement Monsieur Peter Siegenthaler, directeur de l'Administration fédérale des finances, et Monsieur Ulrich Gygi, directeur général de la Poste. Tous deux prendront la parole tout à l'heure.

Je salue également, et avec grand plaisir, Messieurs Roger Pfund et Jörg Zintzmeyer, les deux artistes et concepteurs des pièces et des timbres qui vous seront présentés aujourd'hui. Ils accompagnent la Banque nationale depuis des décennies en tant qu'experts dans la conception des billets de banque.

Vous le savez, la Banque nationale fête en 2007 son centième anniversaire. Plusieurs manifestations sont prévues pour marquer ce centenaire. La conférence de presse de ce jour est la toute première de celles-ci.

Pour nous, cet anniversaire crée une occasion unique de remercier le peuple suisse de la confiance dont il n'a cessé d'honorer la Banque nationale depuis sa fondation. Cette confiance nous encourage dans l'accomplissement de nos tâches et facilite grandement la mise en œuvre de notre politique.

La confiance du public dans l'action de la banque centrale, Mesdames et Messieurs, est un facteur clé pour la stabilité monétaire. Autrefois, la monnaie était rattachée – directement, puis indirectement – à l'or, qui lui servait d'ancrage. Avec le papier-monnaie, c'est la confiance dans la politique de l'institut d'émission qui est déterminante pour la stabilité monétaire. Pour autant, la qualité du franc ne dépend pas simplement des bonnes décisions que prend la Direction générale de la BNS en matière de taux d'intérêt, elle dépend aussi de la relation qui s'établit entre le public et les différents supports physiques des signes de valeur ainsi que de la confiance que ce même public a dans les mécanismes de paiement. La qualité des institutions qui frappent les pièces, impriment les billets ou mettent en circulation des signes de valeur, comme les timbres (Swissmint, la Banque nationale et la Poste), et la qualité des institutions auxquelles nous confions notre argent en vue de règlements (la Poste et les banques) sont donc tout aussi importantes.

C'est pourquoi je tiens aujourd'hui à remercier très chaleureusement Swissmint et la Poste de leur collaboration, toujours excellente, avec la Banque nationale. Je me réjouis naturellement des produits que ces deux institutions mettent en circulation pour marquer le centenaire de la BNS. Je suis très heureux d'ouvrir l'année du centenaire de la Banque

nationale en compagnie de représentants de deux institutions qui jouent un rôle central dans l'image que l'on se fait de notre pays.

Trois institutions: la Banque nationale, Swissmint et la Poste

L'émission de deux timbres spéciaux et de deux pièces spéciales à l'occasion de notre centenaire est le plus beau cadeau d'anniversaire que la Poste et Swissmint pouvaient nous faire. Je les en remercie déjà. Ce sont là des témoignages tangibles de notre étroite collaboration et des marques de haute estime.

La Banque nationale entretient d'excellentes relations avec la Poste et Swissmint, deux partenaires importants de nos activités quotidiennes. Ces relations ont ceci de particulier que nous sommes des institutions parentes. La Poste et la Monnaie fédérale sont certes plus anciennes que la Banque nationale, mais nous sommes toutes trois issues de l'Etat fédéral, fondé en 1848. La Confédération avait alors adopté le franc comme monnaie nationale et repris la régale des monnaies, qui appartenait aux cantons. Les billets de banque demeurèrent toutefois, et pour de nombreuses années encore, du ressort des cantons.

Sans entrer ici dans les détails de l'histoire de la Banque nationale – l'année du centenaire nous donnera bien d'autres occasions de nous livrer à un tel exercice –, je voudrais évoquer brièvement les premiers pas de notre établissement.

Tout commencement est ardu, et les débuts de notre Institut n'ont pas échappé à cette règle. La fondation de la banque centrale a en effet donné lieu à des querelles qui ont duré quatorze années, soit de 1891 – le moment où, suite à une modification de la Constitution fédérale, le monopole d'émission des billets de banque a été confié à la Confédération – à 1905, l'année où le Conseil national et le Conseil des Etats ont fini par voter la loi sur la Banque nationale.

Pourquoi quatorze années de débats parlementaires? Si les avantages d'une centralisation de l'émission des billets de banque furent rapidement évidents pour chacun, il ne fut pas aisé de régler les questions relatives à la distribution des profits futurs de la banque ni de surmonter la fracture entre les partisans d'une banque d'Etat (souhaitant un contrôle par la politique) et les défenseurs d'une banque privée (proches des milieux d'affaires).

Après bien des péripéties, on parvint, il y a cent ans, à un compromis typiquement helvétique, susceptible de réunir une majorité au Parlement. On opta pour une banque par actions, fondée sur une loi spéciale, pour un double siège (l'un à Berne et l'autre à Zurich) et pour une règle simple en ce qui concerne la répartition du bénéfice: deux tiers aux cantons et un tiers à la Confédération. Aujourd'hui, on peut dire, en philosophant un peu, que tout est

venu à point à qui a su attendre. Le compromis de 1905 était solide, puisqu'il a tenu jusqu'à nos jours, et rien ne laisse présager qu'il soit remis en question dans un proche avenir.

Les personnes qui jouèrent un rôle déterminant dans la fondation de la Banque nationale avaient, à l'époque déjà, insisté sur le fait que le nouvel institut d'émission, contrairement aux instituts privés qui l'avaient précédé, devait toujours placer l'intérêt général avant les intérêts particuliers. On attendait de la nouvelle banque centrale qu'elle fasse bénéficier rapidement l'ensemble de la population des avantages qu'apportent le bon fonctionnement de la circulation des billets, les développements dans le trafic des paiements et l'unification de la politique monétaire. Un tel mandat figure toujours en tête du cahier des charges de la Banque nationale. Je vous rappelle que la Banque nationale est tenue, conformément à l'article 99, alinéa 2, de la Constitution fédérale, de mener une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays.

Lorsque la Banque nationale commença ses activités, en 1907, la Monnaie fédérale et la Poste comptaient déjà plus d'un demi-siècle d'existence.

Depuis 1848, la frappe des monnaies relève de la compétence de la Confédération. Contrairement au monopole des billets de banque, le droit de battre monnaie a été confié non pas à la Banque nationale, mais à la Monnaie fédérale – aujourd'hui Swissmint – qui remplit ce mandat pour le Département fédéral des finances. La Banque nationale joue cependant le rôle d'un office central pour l'approvisionnement du pays en numéraire. Elle met donc en circulation les pièces et les billets et retire du circuit les pièces et les billets usés, endommagés ou qui n'ont plus cours.

En 1906, soit au moment où la Banque nationale était fondée, la Poste commençait ses activités dans le domaine des comptes de chèques postaux et des virements. Durant la première moitié du siècle passé, le système des comptes de chèques postaux était, à côté du système de virement de la Banque nationale, le principal pilier du trafic des paiements sans numéraire en Suisse. Du fait de la densité de son réseau sur l'ensemble du territoire, la Poste et son système de CCP ont ainsi joué un rôle essentiel dans la promotion du développement de l'économie suisse. Aujourd'hui encore, la Poste est leader sur le marché du trafic des paiements. Les bulletins de versement de la Poste sont, avec les timbres-poste, des symboles de cette institution.

Signes de valeur particuliers: billets de banque, pièces, timbres-poste

La Poste, Swissmint et la Banque nationale ont une mission commune: elles émettent des billets de banque, des pièces ou des timbres-poste, à savoir des signes qui font partie de l'imagerie populaire et du patrimoine identitaire helvétique.

Conçus de tout temps par des graphistes célèbres, les timbres-poste, les pièces spéciales et les billets de banque suisses sont le reflet d'une identité nationale en constante mutation. Des montagnes et des thèmes régionaux tels que le Cervin, des femmes en costume traditionnel et des scènes folkloriques ont régulièrement servi à les illustrer. D'autres sujets sont en revanche typiques d'une certaine époque. Ainsi, les scènes allégoriques et les personnages mythiques étaient fréquents au début du XX^e siècle; je pense ici en particulier à Guillaume Tell et à des scènes stylisées de travaux dans les champs et dans l'industrie. Aujourd'hui encore, la figure allégorique de la Suisse – notre Helvetia – orne les pièces, et les timbres-poste portent la mention «Helvetia».

La prochaine série de billets de banque suisses aura pour thème «La Suisse ouverte au monde – Weltoffene Schweiz». La Banque nationale veut ainsi montrer que la Suisse n'est pas repliée sur elle-même, mais qu'elle est devenue de plus en plus, ces dernières décennies, une plate-forme pour des activités au rayonnement international. A l'instar des timbres et des pièces, les billets de banque peuvent être considérés comme des cartes de visite de notre pays.

Haute qualité – Valeurs éprouvées

Haute qualité, stabilité politique et économique, pérennité des valeurs sont des caractéristiques auxquelles nous sommes attachés. Ces caractéristiques sont également le fondement de notre monnaie. Le public ne peut placer sa confiance qu'en des «valeurs» stables et solides, et demande de surcroît qu'elles soient incorporées dans des supports d'une qualité technique irréprochable. Nous sommes fiers de cette tradition pour les billets de banque, les pièces et les timbres-poste de notre pays. Et nous sommes très sensibles à l'honneur que nous font aujourd'hui Swissmint et la Poste d'émettre deux pièces commémoratives et de mettre en circulation deux timbres spéciaux à l'occasion de notre centenaire.